



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU LIEU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS est, par la présente, donné que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant tiendra la séance extraordinaire prévue le **22 décembre 2021 à 18h30**, sans la présence du public, à l'hôtel de Ville de Saint-Constant situé au 147, rue Saint-Pierre, et ce, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus.

Les modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 s'appliquent. Ainsi, la séance sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@saint-constant.ca avant la tenue de la séance.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 décembre 2021.

Me Linda Chau, greffière adjointe